

**PRESIDENCE** : Michel LECLERC, Maire

**PRESENTS** : Michel LECLERC, Gisèle LOZIER, Christine ROBINE, Cyril LEMOIGNE, Jean-Guillaume de TOCQUEVILLE, Jean-Pierre WICART et Julien BERTOT

**ABSENTS** : Chantal DUCOURET a donné procuration à Michel LECLERC  
Marie-Christine MORIN a donné procuration à Jean-Pierre WICART  
Philippe GOHEL et Denis ONFROY ont donné procuration à Michel LECLERC

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Cyril LEMOIGNE

### **SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes :

Elan de Football Tocqueville-Gatteville-Gouberville	750 €
Club Amitiés Loisirs de Tocqueville	185
Ass. des Anciens Combattants de Tocqueville	20
Amicale des Écoles Publiques de St Pierre Église	80
Groupe scolaire de Cosqueville, <i>pour la piscine</i>	25
Ass Française Myopathies (TELETHON)	80
Ligue de la Manche contre le Cancer	80
Association des Aveugles de la Manche	20
Union des Donneurs de Sang à Cherbourg	20
Ass entraide des Handicapés à Montebourg	20
Office des Anciens Combattants. Bleuets de France	20
Office de Tourisme Cotentin - Val de Saire	252 soit 0,90€ / habitant

Associations sportives et culturelles du canton de St Pierre Eglise 10 € / enfant de Tocqueville adhérent.  
OGEC ÉCOLE NOTRE DAME à St Pierre Église et ECOLE STE MARIE MADELEINE à Barfleur (frais de scolarité) même somme par enfant qu'à l'école publique de St Pierre Église

### **BRANCHEMENT EAU POTABLE DU TERRAIN DE FOOTBALL**

L'entreprise AGRIL ne permet plus au club de football d'utiliser son réseau d'eau pour arroser le terrain de football.

Le devis établi par l'entreprise SITPO, pour le raccordement au réseau d'eau potable, s'élève à 1094,05€ TTC. La commune ne peut pas payer le raccordement au réseau d'un terrain privé. Elle peut, cependant, verser une subvention exceptionnelle.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'Elan une subvention exceptionnelle de 550€, soit environ 50% du devis ; après la réalisation des travaux.

La subvention annuelle pourrait ensuite être portée de 750 à 1000€ pour tenir compte de la consommation d'eau.

### **LOCATION DU LOGEMENT 26 A**

Le Maire informe le Conseil Municipal du départ au 31 juillet 2011 de Monsieur Pascal MAUGER et Mlle Nathalie TOURNAILLE, locataires du logement communal sis 26 rue Alexis de Tocqueville.

6 personnes ont visité le logement mais, une seule a présenté une demande de location : Monsieur Jean-Paul MAHIER, facteur à Tourlaville.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, décide de louer le dit logement à M. Jean-Paul MAHIER, à compter du 1<sup>er</sup> août 2011, aux conditions qui seront mentionnées dans le bail.

Le loyer est fixé à 420,00 euros, indexé sur l'indice de référence des loyers IRL, payable mensuellement et d'avance à la trésorerie de St Pierre Eglise. Une caution égale à un mois de loyer sera exigée dès l'entrée dans le logement.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer le bail et l'état des lieux du logement.

Un diagnostic énergie sera effectué, conformément à la réglementation en vigueur.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- ◆ Jean-Pierre Wicart demande si l'antenne de téléphonie mobile qui a été installée « rue du moulin » sera bientôt en fonctionnement. Le dossier de raccordement au réseau électrique est arrivé en mairie aujourd'hui.
- ◆ Du gravier, pour l'entretien des chemins, sera commandé et stocké au village d'Ozeville.
- ◆ M. et Mme Laurent Alix, sollicitent des travaux dans le logement communal « 18 rue Alexis de Tocqueville ». Isolation de la toiture, changement de fenêtres. Par ailleurs, ils mentionnent que la société qui a vidangé la fosse toutes eaux a signalé qu'elle était fêlée. Le Maire souligne que le SPANC a classé l'installation d'assainissement du logement en « réhabilitation urgente » mais, que la fosse, située dans le garage, est difficile d'accès aux engins de chantier. La commission travaux visitera le logement afin d'étudier la demande de M. et Mme Alix.
- ◆ Le conseil approuve le devis de l'entreprise Valognes à Sauxemesnil, pour l'entretien des chemins de la commune : débernage 47€ x 10 km – éparage 146€ x 10 km